



DECISION N° 113/2019/EDC/DG/CIPM/DEP/SPM/SDEIP/SIGC/Ja du 12 0 DEC 2019

Portant attribution du marché relatif aux travaux de génie civil pour l'installation de vingt-huit (28) stations météorologiques et hydrologiques dans le bassin versant de la Sanaga.

LOT N°1 : STATIONS DE GOYOUUM, LOM PANGAR AMONT, MALI, MBITOM, MEKIE DJEREM, MBOUKOU ET LOM PANGAR AVAL DANS LA REGION DE L'EST

LE DIRECTEUR GENERAL

- Vu La constitution
- Vu La loi n°2018/022 du 11 décembre portant loi des finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2019
- Vu La loi 2017/011 du 12 Juillet 2017 portant statut général des entreprises publiques ;
- Vu Le Décret n°2018-355 du 12 juin 2018 fixant les règles communes applicables aux marchés des entreprises publiques ;
- Vu le Décret n° 2006/406 du 29 Novembre 2006 portant création de la Société Electricity Development Corporation ;
- Vu le Décret n° 2006/407 du 29 Novembre 2006 portant approbation des statuts de la Société Electricity Development Corporation ;
- Vu la résolution N°0026/EDC/CA/2009 du 24 juillet 2009 portant nomination du Directeur Général de la Société EDC ;
- Vu L'annexe à la résolution n°120/CA/EDC du 09 novembre 2018 portant règles internes de passation, d'exécution et de contrôle des marchés de EDC
- Vu Décret N°2012/075 du 8 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
- Vu Décret N°2012/076 du 8 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret N°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'ARMP ;
- Vu la Circulaire N°001/C/MINFI du 28 décembre 2018 portant instructions relatives à l'exécution, au suivi et au contrôle de l'exécution du Budget de l'état et des autres entités publiques exercice 2019 ;
- Vu L'Avis d'Appel d'Offres National 002/AONO/EDC/CIPM/2019 du 06 Mars 2019 pour les travaux de génie civil relatifs à l'installation de vingt-huit (28) stations météorologiques et hydrologiques dans le bassin versant de la Sanaga.
- Vu le procès-verbal du 04 septembre 2019 de la Commission Interne de Passation des Marchés émettant un avis favorable pour la suite de la procédure d'attribution de ce Marché;
- Vu L'Avis de non Objection du 05 novembre 2019 de l'Agence Française de développement émettant un avis favorable pour la suite de la procédure d'attribution de ce Marché.
- Vu Les nécessités de service,

DECIDE

Article 1^{er} : L'entreprise Ets NOHA SERVICE AND TP, BP.: 727 Bertoua – Cameroun /Tél. : (237) 672 93 83 35, est attributaire du marché pour les travaux de génie civil relatifs à l'installation de vingt-huit (28) stations météorologiques et hydrologiques dans le bassin versant de la Sanaga, Lot n°1: Pour un montant toutes Taxes



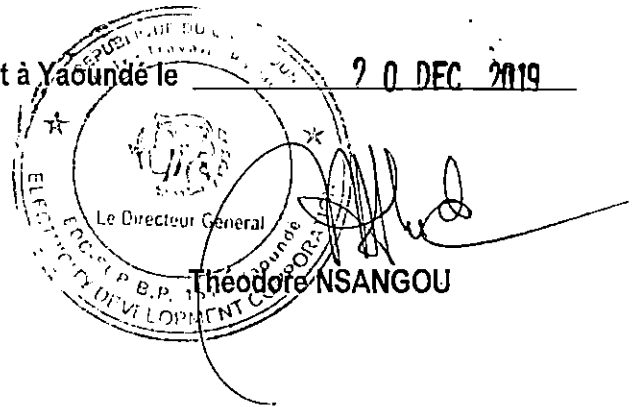
Comprise de 45 780 434 (Quarante-cinq million sept cent quatre-vingt mille quatre cent trente-quatre) francs CFA.

Nom de l'attributaire	Sites	Montant Hors Taxes (FCFA)	Montant TTC (FCFA)	Délai de réalisation
Ets NOHA SERVICE AND TP	<u>Lot 1 : Région de l'Est</u> <ul style="list-style-type: none">• station de Goyoum,• station de Lom Pangar amont• station de Mali• station de Mbitom• station de Mekie Djerem• station de Mboukou• station de Lom Pangar aval	38 390 301	45 780 434	09 mois

Article 2 : la présente décision qui prend effet à partir de sa date de signature sera notifiée à l'Attributaire, et publiée conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Yaoundé le

20 DEC 2019



Ampliations :

- Ministère des Marchés Publics (MINMAP)
- ARMP (pour publication et archivage)
- Président CIPM (pour information)
- Affichage (pour information)
- Service des Marchés/EDC (pour information et archivage)
- Attributaire